

4 février 2013 10h00 salle F508

Présents : F. Averseng, S. Barboux, F. Blanchard, L. Bonhomme, C. Botuha, M. Chamailard, D. Devilliers, F. Guenneau, V. Herledan, M. Jardat, S. Lavielle, K. Le Guen, G. Lhommet, I. Pellerin, H. Pernot, B. Rousseau, C. Roux.

Absents excusés : F. Chemla, P. Gredin, L. Jullien, C. Maitre, C. Mansuy, L. Pissis, G. Poli, S. Rochut.

1) Approbation du dernier PV

Le PV du dernier conseil de département qui s'est tenu le 13 septembre 2012 a été approuvé à l'unanimité.

2) Proposition du conseil pour le remplacement de l'actuelle directrice

Le mandat de H. Pernot à la tête du département de licence de Chimie a pris fin le 1^{er} janvier 2013. H. Pernot rappelle la procédure de nomination du directeur de la licence : il est nommé pour 4 ans par le président de l'Université, sur proposition du Conseil de Département de Licence puis du Conseil d'UFR. Elle assure actuellement l'intérim en tant qu'Administratrice provisoire du département.

D. Devilliers, Directeur de l'UFR de Chimie, précise qu'il a procédé à un appel à candidatures auprès de tous les enseignants-chercheurs de l'UFR de Chimie et n'a reçu que la candidature de H. Pernot à sa propre succession.

Il soumet donc cette proposition aux membres élus du Conseil de Département et souligne qu'il y est très favorable.

Cette proposition de nomination est adoptée à l'unanimité des membres élus présents ce jour. Elle devra être approuvée au prochain Conseil d'UFR, avant une éventuelle transmission à la présidence.

3) Budget 2013

Le budget de licence, pour 2013, a subi, comme prévu, une baisse significative ; celle-ci s'élève à 15 % de moins que le budget 2012. En annexe 1, H. Pernot rappelle l'évolution de la dotation depuis 2010.

H. Pernot résume les achats du Département de la fin de l'année 2012 après réalisation des dépenses votées le 13/09/2012, en les mettant en parallèle avec les dépenses du master. Elle fait alors le bilan des achats mutualisés de 2012, Licence et Master. (Voir annexe 2).

Il apparaît que les achats ont été assez équilibrés entre les plateformes sauf pour celle de Chimie Organique pour laquelle le financement d'un IR a été demandé dans le cadre du pluriannuel.

Concernant les dépenses liées au traitement des déchets chimiques, le Département de licence de Chimie estime qu'elles devraient s'élever à environ 8.000 € pour 2013 et propose de les mutualiser donc de les imputer directement sur la dotation du département.

Cette proposition est approuvée par le Conseil de Département.

Au regard de tous ces éléments, H. Pernot fait une proposition de budget pour 2013 (voir annexe 3) prévoyant le financement de l'IR pour la plateforme de Chimie Organique dans le cas où la demande d'achat formulée au pluriannuel ne serait pas satisfaite.

Après déduction de cet éventuel achat et des dépenses mutualisées prévisionnelles, il resterait 73.800 €.

H. Pernet demande alors l'avis du Conseil de Département sur la somme de 3000 € qu'elle souhaiterait allouer à la Mobilité Internationale, notamment pour aider financièrement les étudiants partant faire un stage à Lisbonne cet été.

Le Conseil de Département donne un avis favorable.

Il est proposé de garder 5.000 € en réserve et de répartir 65.800 € dans les plateformes.

Il faut noter que cette somme est de 10.000 € inférieure à celle de 2012 et qu'aucun achat d'équipement ne pourra être prévu sur ce budget.

Toutefois, G. Lhomme indique qu'il pourra peut-être participer à l'achat du spectro IR pour la plateforme de Chimie Organique.

De plus, des demandes exceptionnelles de financement pourront être formulées auprès de la Présidence.

Il est donc important que les plateformes continuent à prévoir et à faire remonter leurs besoins en équipement.

Cette proposition de budget est adoptée à l'unanimité.

Enfin, il est signalé que la question du financement de la mobilité internationale devra faire l'objet d'une discussion lors d'un prochain Conseil car le financement du PIL s'arrête l'année prochaine et qu'une politique d'encouragement de la mobilité des étudiants devra être mise en place.

4) Adoption des statuts du conseil de perfectionnement des Licences Professionnelles

L'arrêté d'août 2011 recommande aux différents départements de formation de se doter d'un Conseil de Perfectionnement, cette demande du Ministère a été très forte notamment pour les licences professionnelles.

G. Lhomme, responsable des licences professionnelles de Chimie, présente donc une proposition de texte pour les statuts de ce conseil. Ce qui a été difficile fut de décider qui étaient ou non membres de droit de ce conseil et notamment pour les maîtres d'apprentissage ainsi que les tuteurs pédagogiques. G. Lhomme a donc décidé de les convier tous aux 2 réunions prévues dans l'année.

En ce qui concerne les étudiants, pour des raisons pratiques, il a été décidé de n'en sélectionner qu'1 mais la procédure de nomination n'est prévue pas par le texte.

Les statuts de ce Conseil doivent être approuvés par le Conseil de Département puis par le Conseil d'UFR.

Le Conseil de département décide d'émettre des recommandations portant essentiellement sur la composition du Conseil de perfectionnement :

- Rajouter un article qui prévoit la nomination/l'élection du représentant étudiant au Conseil de Perfectionnement.
- Diminuer le nombre de tuteurs pédagogiques en demandant à chaque spécialité d'en désigner 1 ou 2 maximum.
- Diminuer le nombre de maîtres d'apprentissage
- Inviter seulement les responsables d'UE sans les inscrire comme membres de droit dans les statuts.

G. Lhomme doit renvoyer un mail avec les statuts modifiés selon les recommandations du Conseil et les membres du Conseil de Département se prononceront à nouveau sur le texte.

5) Point sur la rentrée

H. Pernet fait un point sur la rentrée et notamment sur les résultats de période 1 (Annexe 4), résultats comparables à ceux des années antérieures, le S6 étant toujours mieux réussi globalement.

Les conséquences de la compensation annuelle sur le taux de réussite devraient se ressentir surtout en juin.

6) Avancée de la réflexion sur la mise en place de la future L2

La nouvelle maquette de L2, entrant en principe en vigueur en 2014, l'EFU s'est penchée sur la mise en place des majeures/mineures afin de pouvoir participer de manière pertinente à la réflexion qui sera menée à l'initiation de la Vice-présidence Formation.

Plusieurs options ont été évoquées :

1. Enseigner la majeure sur 8 semaines et la mineure sur 6 semaines : cette solution ne paraît pas envisageable car elle aurait pour conséquence une saturation des plateformes.

2. Enseigner la majeure sur 3 jours et la mineure sur 2 jours. Les cours seraient répétés sur la semaine. Dans ce cas, le problème de saturation des plateformes serait identique et les parcours PC et CB disparaîtraient car les étudiants prenant la majeure Chimie et la mineure Chimie seraient séparés.

3. Une autre solution est donc à l'étude : au lieu de répéter les UE sur la semaine, il serait possible de les répéter sur l'année, la population « Chimistes » étant divisée en 2 groupes A et B (voir annexe 5). La possibilité de suivre les enseignements de majeure les lundis, mardis, mercredis et les enseignements de mineure les jeudis et vendredis sera assurée pour au moins 1 groupe.

Les plannings des étudiants de Physique-Chimie et de Chimie-Biologie seront discutés avec les mentions responsables de Physique et de Biologie.

7) Questions diverses :

F. Guenneau souhaite évoquer la question des absences en CC. Le Conseil de Département le renvoie au compte-rendu du 13 septembre 2012 qui a été adopté en début de séance où il a été décidé que « (...) toute absence à un CC entraîne un zéro, l'étudiant devant fournir néanmoins un certificat médical. Le libre arbitre est laissé aux plateformes de proposer ou non des mesures pour que l'étudiant rattrape ce CC ».

Cette règle ne s'applique pas aux absences justifiées en TP, comme indiqué dans le livret de l'étudiant. Les responsables d'UE doivent proposer un rattrapage lors d'un autre créneau. Mais, la difficulté se pose si l'on ne trouve pas de créneau de remplacement. A titre d'information, il est indiqué que la physique prévoit un créneau de rattrapage systématique. En aucun cas, une absence justifiée en TP ne doit conduire à une interdiction d'examen.

La séance est levée à 12h30.

ANNEXE 1

Evolution de la dotation

	2010	2011	2012	2013
Dotation	109 000 €	110 000 €	124 000 €	105 000 €
Pluriannuel	42 000 € DSC (Polym.)	25 000 € IR (γ - ϕ)	-	IR (Orga) ?
Répartition	69 000 €	70 400 €	75 000 €	
Achats mutualisés	37 000 €	36 000 €	47 000 €	
Mobilité		3 600 €	2 000 €	
Autres	3 000 €			

Conseil de Département du 4 Février 2013

ANNEXE 2

Budget 2012 Achats supplémentaires

LICENCE

- ✓ Electrode tournante (géné) : 5558 €
- ✓ Pompe (inorga) : 2989 €
- ✓ Matériel informatique, remise diplôme (EFU) : 1 700 €
- ✓ Solvants : 900 €

MASTER

- ✓ Pompe (inorga) : 2 989 €
- ✓ Colonnes (ana) : 1 793 €
- ✓ Solvants : 6870 €

Conseil de Département du 4 Février 2013

Budget 2012 Récapitulatif L + M

Plateforme	Montant
Organique	6 265 €
Inorganique	21 502 €
Polymères	3 100 €
Générale	19 381 €
Chimie-Physique	15 996 €
Analytique	16 862 €
EFU	1 700 €
Solvants	7 770 €

Et demande au pluriannuel IR pour Organique...

Conseil de Département du 4 Février 2013

ANNEXE 3

Budget 2013

Dotation : 105 000 €

Dépenses mutualisées :

Téléphone : 3 500 €

Solvants : 8 000 €

(7 800 + orga 7 000?)/2

Mobilité : 3 000 €

IR-ATR (orga) : 19 700 €

Reste : 70 800 €

Réserve : 5 000 €

Répartition : 65 800€

Conseil de Département du 4 Février 2013

ANNEXE 4

Résultats Période 1 Session 1

	S3	S4	S5	S5 PC	S6
Semestre complet	217	46	150	14	49
Admis	53	7	35	2	9
Compensés	57	22	55	9	33
Compensés annuellement	1	8	3	0	0
% validé	51	63	61	79	86

Conseil de Département du 4 Février 2013

ANNEXE 5

Mise en place L2 (09/2014) – Option étudiée

- ✓ Majeure sur 3 jours – mineure sur 2 jours :
Répétition de certains cours sur l'année
- ✓ 2 groupes de chimistes notés A et B
- ✓ Gestion particulière des CB et des PC

Période 1							
L2 A	Orga	Spectro	Maths	OIP	$\chi\phi$	Hors mention	Risques
L2 B	Inorga	Analytique	Maths	OIP	CGS	Hors mention	Risques

Cours obligatoirement les Lundi, Mardi, Mercredi
Cours obligatoirement les Jeudi, Vendredi
+ Thermo pour les bi-disciplinaires CB, PC et MXmC

Période 2							
L2 A	Inorga	Analytique	Maths	Langue	CGS	Thermo	Soutien
L2 B	Orga	Spectro	Maths	Langue	$\chi\phi$	Thermo	Soutien

Conseil de Département du 4 Février 2013